

Plan stratégique communautaire (PSC)
de l'Ontario français

VERS
2030

ENTREZ →

L'ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

435, rue Donald, bureau 336, Ottawa (Ontario) K1K 4X5
Téléphone : 613 744-6649 | Sans frais : 1 866 596-4692

English version available at:

monAssemblee.ca



L'AFO remercie très sincèrement la firme
PGF Consultants pour le travail effectué
dans le cadre de la mise à jour du Plan
stratégique communautaire.

Avec l'appui financier de :



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

PROPOSITION DE CADRE REVISITÉ POUR 2030

UN ÉNONCÉ DE VISION PLUS COURT ET PRÉCIS

Tout en maintenant les thèmes de la vision 2025, une nouvelle version, davantage resserrée, est suggérée :

Suggestion pour la vision 2030 : Accueillante, rayonnante, créative et engagée, la communauté francophone de l'Ontario – une province bilingue - jouit d'une croissance démographique et économique soutenue, vit fièrement et sans entrave sa langue et sa culture plurielle, et bénéficie pleinement de la richesse de sa diversité.

Elle est reconnue pour sa place unique dans l'histoire de notre pays, sa contribution essentielle à la vitalité de la province et l'exemplarité de son leadership au sein de la francophonie canadienne et internationale.

DES PILIERS STRATÉGIQUES RÉORGANISÉS ET SIMPLIFIÉS

Une restructuration du cadre stratégique autour de trois piliers est proposée. Ces trois piliers stratégiques reflètent les domaines où les besoins d'intervention sont les plus grands pour le développement de la communauté franco-ontarienne : vitalité, pluralité et pérennité. Ces thèmes vont de pair, sont simples et couvrent l'ensemble des nouveaux domaines dans lesquels investir pour un horizon 2030.



1 | VITALITÉ

Offrir aux membres de la communauté francophone un environnement leur permettant de vivre en français, d'assurer leur mieux-être socio-économique et de s'y épanouir.

VOLETS

- 1.1 Employabilité
- 1.2 Accessibilité et utilisation des services en français
- 1.3 Intégration socio-économique



2 | PLURALITÉ

Attirer et retenir les forces vives partout dans la province en leur fournissant un espace de vie adapté et pleinement tirer parti de la diversité existante au sein de la communauté.

VOLETS

- 2.1 Immigration (attraction et accueil)
- 2.2 Rétention et transmission
- 2.3 Inclusion et diversité



3 | PÉRENNITÉ

Maximiser la force des actions de la communauté en favorisant le renforcement des capacités de nos institutions, l'alignement de nos efforts avec les objectifs du PSC et l'engagement soutenu des citoyennes et citoyens.

VOLETS

- 3.1 Renforcement des capacités institutionnelles
- 3.2 Concertation, mobilisation et visibilité
- 3.3 Fierté, célébration et participation

Les pages qui suivent décrivent pour chaque pilier et volet les champs d'actions identifiés en 2015 (réassignés selon le nouveau découpage en trois piliers) et les ajouts et ajustements suggérés durant les consultations.

1 | VITALITÉ

Pour **offrir aux membres de la communauté francophone un environnement leur permettant d'assurer leur mieux-être socio-économique, de s'épanouir et de vivre en français**, la communauté consacrera des efforts soutenus à l'amélioration de l'employabilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services en français, et de l'intégration socio-économique.



1.1 EMPLOYABILITÉ

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Augmenter l'**employabilité** des membres de la communauté partout en Ontario :
 - Offre et création d'emplois (incluant une meilleure communication quant aux opportunités dans les diverses régions)
 - Formations
 - Aide à l'entrepreneuriat – mentorat
- Opérationnaliser la notion de « **communauté entrepreneuriale** » (c.-à-d. une approche intégrée de développement économique faisant le lien entre différentes dimensions-clés telles, par exemple, soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif, établir des partenariats durables, faciliter l'accessibilité aux marchés et aux sources de financement, faciliter la relève francophone lors de transferts d'entreprises, mettre l'accent sur le développement durable, aligner le cadre législatif et réglementaire).
- Favoriser un engagement des francophones au sein des instances décisionnelles du **secteur privé** (ex. : conseils d'administration, chambres de commerce).
- Favoriser l'**innovation**.
- Accorder une attention particulière aux francophones **en situation de handicap**, vivant en situation **défavorisée** et/ou **vulnérables** (que ce soit sur le plan physique, mental, social ou économique, de l'âge ou encore de leur appartenance à une minorité) et assurer leur inclusion socio-économique.
- Favoriser la **parité hommes-femmes**.
- **Promouvoir l'expertise francophone** et l'excellence des produits et services.

- Démontrer la **contribution économique** de la communauté à l'ensemble de la province (ex. : valeur ajoutée de la contribution francophone au développement économique de l'Ontario ; impacts au niveau commercial, du tourisme, du développement technologique, des exportations ; etc.).

AJOUTS 2020

- Reconnaître la difficulté pour les entreprises francophones à trouver du **personnel qualifié** et mobiliser les différents intervenants quant au besoin de développer des solutions durables face à cet enjeu crucial.
- Avoir une dimension centrée sur la **main d'œuvre** – avec un angle sur un lien avec les personnes ayant gradué des programmes d'immersion, qui représentent un bassin à haut potentiel.

1.2 ACCESSIBILITÉ ET UTILISATION DES SERVICES EN FRANÇAIS

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Continuer à agrandir « **l'espace francophone** » partout en province.
- Accroître l'accès aux services publics et parapublics/institutionnels :
 - Renforcer l'offre active (services gouvernementaux, santé, justice, éducation).
 - Augmenter les infrastructures (écoles, centres de santé, etc.).
 - Augmenter le nombre de postes désignés et de fonctionnaires bilingues offrant des services en français à travers la province.
- Augmenter l'**offre de services dans le secteur privé** (ex. : commerces, services professionnels, etc.) :
 - Engager les entrepreneurs et les prestataires de services pour les convaincre de la valeur économique d'une offre en français.
 - Sensibiliser les membres de la communauté quant à l'impact de « consommer en français » sur un plan quotidien.
- Accroître l'**accès à la culture en français** (multiplication d'espaces culturels à travers la province, variété des produits culturels offerts, accroissement du nombre de manifestations artistiques et culturelles, engagement des médias, etc.) et faciliter la **création artistique et culturelle**.
- Accroître l'accès aux **loisirs** et **activités sportives et récréatives** en français.
- S'assurer que les **besoins particuliers de certains segments spécifiques** (ex. : aînés, immigrants, jeunes, etc.) soient adressés et bien couverts.
- Procéder à l'analyse des besoins et de la demande sur la base de **données probantes** et, en particulier, renforcer les mécanismes pour l'identification des francophones (ex. : taxes scolaires, cartes santé).
- Aligner les **capacités d'offre** (ex. : formation de main-d'œuvre qualifiée) en fonction des besoins et de la demande.

- Renforcement de la capacité – et la volonté – des membres de la communauté à pratiquer une « **demande active** ».

AJOUTS 2020

- Améliorer la capacité d'accueil et d'aiguillage en matière de services.
- Moderniser la Loi sur les langues officielles (fédérale) ainsi que la Loi sur les services en français (Ontario) – qui constituent les bases en matière de prestation de services – et leur donner plus de dents.
- Inclure les services numériques (en ligne) dans le « panier » des services en français, corriger les iniquités dans l'accès au numérique et renforcer les compétences (tant des fournisseurs que des utilisateurs) dans ce domaine.
- Continuer à étendre l'offre – et la demande – active.
- Renforcer et accroître l'offre de services en français aux nouveaux arrivants, en comprenant bien que pour bon nombre d'entre eux le besoin de travailler est une nécessité qui souvent exige l'usage courant de l'anglais.

1.3 INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Faciliter l'intégration économique et culturelle des nouveaux arrivants (incluant, par exemple, la reconnaissance des diplômes).

AJOUTS 2020

- Mettre davantage l'accent, dans les efforts de la communauté, sur la dimension bien-être/santé économique des francophones et sur la reconnaissance que gagner sa vie est un impératif qui, dans certaines circonstances et/ou régions, est difficile pour certains francophones, car les possibilités d'emploi en français sont maigres.

2 | PLURALITÉ

Afin d'attirer et retenir les forces vives partout dans la province en leur fournissant un espace de vie adapté et pleinement tirer parti de la diversité existante au sein de la communauté, des actions concertées seront entreprises dans le cadre de stratégies d'attraction et d'accueil de personnes immigrantes, de rétention des enfants et des jeunes dans les régions et le réseau d'éducation franco-ontariens, et d'apprentissage au vivre ensemble.



2.1 IMMIGRATION (ATTRACTION ET ACCUEIL)

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Augmenter le nombre – et la proportion – des immigrants francophones en Ontario (venant d'autres pays) ainsi que des migrants (nouveaux arrivants dans le cadre de flux interprovinciaux).
- Améliorer les capacités et infrastructures d'accueil.
- Développer des stratégies régionales différenciées, par exemple :
 - Centre : Focus sur la solidarité et l'harmonisation
 - Nord : Focus sur l'attraction – employabilité et cadre de vie.

AJOUTS 2020

- Amener l'ensemble des intervenants à reconnaître qu'il y a des progrès au niveau du nombre d'immigrants, mais que cela demeure une goutte d'eau par rapport aux immigrants anglophones.
- Renforcer les capacités de prise en charge, de soutien et d'aiguillage.

2.2 RÉTENTION ET TRANSMISSION

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Accroître l'accès à l'éducation au sein même des communautés, tout au long du **continuum d'éducation** :
 - Renforcer la qualité du français et offrir aux élèves/étudiants une base linguistique et culturelle apte à contrer l'insécurité linguistique et servir de moteur d'épanouissement et de développement économique.
 - Augmenter les capacités de services de garde et de services à la petite enfance.
 - Augmenter le nombre d'écoles élémentaires et secondaires – et les programmes au niveau secondaire – là où la demande existe.
 - Améliorer l'accès et l'offre de programmes d'études au niveau postsecondaire.
 - Renforcer les passerelles entre les études collégiales et universitaires.
 - Retenir les élèves et les étudiants dans le système francophone.
 - Diminuer les barrières financières qui pourraient représenter des entraves à la poursuite des études (ex. : mise en place de programmes de bourses – d'études et de mobilité).
 - Promouvoir le principe de parité (à la fin de leur scolarité les élèves/étudiants ontariens, quelle que soit leur langue maternelle, sont parfaitement bilingues et ouverts aux réalités de « l'autre »).
- Offrir davantage d'**opportunités économiques** pour contrer l'exode vers les centres urbains.
- Offrir davantage d'opportunités d'activités appropriées aux besoins d'une clientèle jeune – (reflétant, le plus possible, la notion de « par et pour » la jeunesse), particulièrement au niveau des **activités parascolaires et de loisirs**.

- En plus des **espaces physiques, développer et offrir un espace francophone virtuel** adapté (ex. : plateforme numérique, réseaux sociaux) permettant aux jeunes de s'exprimer en français et d'assumer pleinement leur identité culturelle.

AJOUTS 2020

- Introduire une dimension « lutte à l'assimilation » dans les priorités d'actions.
- Continuer à investir dans le continuum de l'éducation – incluant la petite enfance qui est une pierre angulaire initiale.
- Introduire une dimension accompagnement/soutien aux parents/aux familles, particulièrement quand il en va de la transmission de la langue française et de la culture – avec une approche spécifique sur les couples exogames.
- Impliquer davantage la jeunesse dans la réflexion quant au futur de la communauté ainsi que dans l'action et leur fournir des modèles auxquels ils peuvent s'identifier, incluant pour les jeunes issus de la diversité.
- Tenir compte du fait que l'exode des jeunes entraîne maintenant un exode des « grands parents » qui veulent rejoindre leurs petits-enfants.

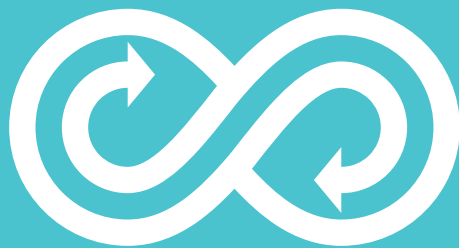
2.3 INCLUSION ET DIVERSITÉ

AJOUTS 2020

- Favoriser la reconnaissance du fait que la communauté franco-ontarienne est enrichie par l'ajout des diverses cultures et points de vue provenant de partout sur la planète.
- Reconnaître que la question de l'inclusion, de la gestion de la diversité et de l'accueil est clé.
- La question de la diversité doit être abordée d'un point de vue de lutte à la discrimination (racisme, discrimination sur les lieux de travail, etc.), mais surtout d'un angle visant à tirer le plus grand parti possible de la pluralité.
- Reconnaître que l'immigration en hausse demande une adaptation tant de la part des nouveaux arrivants que des personnes habitant déjà dans la province, donc un besoin de soutien à l'inclusion et au vivre ensemble.
- Tenter de trouver des liens communs entre les différentes composantes de la francophonie ontarienne dans son ensemble et éviter la cristallisation des groupes d'immigrants – ex : Afrique/ Caraïbes/Europe/... .
- Adopter une approche diversifiée en matière de culture au niveau des publics cibles; en effet, tous les auditoires visés n'ont pas les mêmes référents (ex : besoin de célébrer et partager l'histoire et le patrimoine franco-ontarien, tout en évitant sa « folklorisation » et en réalisant que les sources d'inspiration de la francophonie actuelle sont multiples) et n'ont pas recours aux mêmes outils/canaux de communication.

3 | PÉRENNITÉ

Pour réussir à **maximiser la force des actions de la communauté en favorisant le renforcement des capacités de nos institutions, l'alignement de nos efforts avec les objectifs du PSC et l'engagement soutenu des citoyennes et citoyens**, la communauté réalisera des activités dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles; de la concertation, de la collaboration et de la mobilisation; et de la fierté et participation communautaire.



3.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Assurer la **pérennité** des institutions et organismes œuvrant à l'épanouissement de la communauté (ex. : financement, compétences, structures de gouvernance, infrastructures et espaces de vie, etc.).
- Planifier et soutenir la **continuité** et la **relève** au sein des organismes communautaires.
- Raffermer la **présence physique d'agents communautaires**, particulièrement en régions rurales et isolées, pour faciliter l'avancement des priorités de la communauté sur le terrain.
- Renforcer les capacités d'inspiration des **champions** de la communauté et développer leurs habiletés à :
 - représenter et promouvoir efficacement les intérêts de la communauté auprès des décideurs gouvernementaux (élus, conseillers politiques et fonctionnaires au niveau municipal, provincial et fédéral);
 - établir un dialogue durable et constructif avec le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt;
 - susciter l'engagement et la mobilisation au sein de la communauté.
- Renforcer la représentation francophone (franco-ontarienne) au sein des **instances décisionnelles et consultatives gouvernementales et paragouvernementales**.
- Consolider le **dialogue entre les différents paliers de gouvernement** et favoriser une **plus grande collaboration entre ces différents paliers** (ainsi qu'entre les différentes institutions d'un même palier gouvernemental) en matière de dossiers francophones.
- Renforcer la **capacité à collaborer avec les gouvernements** (municipal, provincial, fédéral) de manière proactive et concertée et, en particulier,

développer une approche structurée pour l'identification, la formulation et la promotion de demandes/revendications claires auprès des instances gouvernementales (ex. : respect des droits linguistiques et constitutionnels, mise en place d'un cadre d'imputabilité et de reddition de comptes entre les gouvernements et la communauté, obtention du statut bilingue la province) plutôt qu'une approche verticale où l'État se contente de transmettre à la communauté ses priorités.

- Solidifier les **mécanismes d'interaction et de partenariat avec le secteur privé**.
- Former les leaders communautaires aux nouveaux **mécanismes de communication** et technologies d'information, de réseautage social et de mobilisation (ex. : création d'un espace francophone virtuel) pour dialoguer, partager, informer, engager et mobiliser.
- Appuyer les **médias franco-ontariens** afin qu'ils s'adaptent à la transformation du paysage médiatique.
- Revoir les mécanismes de **demande et d'octroi de financement** :
 - Partage des connaissances/expériences en matière de demandes de financement;
 - Besoin de financement continu pour permettre aux organismes communautaires de remplir leur mission;
 - Financement disponible non seulement aux fins de programmation, mais aussi de fonctionnement et de communication/interaction avec les membres de la communauté.

AJOUTS 2020

- Développer une dimension recherche et analyse quant aux causes, tendances et dynamiques sous-tendant la réalité (les réalités) de la francophonie ontarienne (le pourquoi) et permettre ainsi de développer des stratégies adéquates pour répondre à ces phénomènes (le comment y faire face).
- Renforcer davantage les capacités de représentation et d'influence politique (en continu – c-à-d au-delà des réactions en situation de crise), et contribuer à renforcer l'infrastructure gouvernementale soutenant le développement des communautés francophones en Ontario incluant les paliers provincial, fédéral et municipal.
- Renforcer les capacités en matière technologique et numérique.
- Fournir un accompagnement quant aux nouvelles formes de communication à l'âge du numérique.
- Trouver un moyen de mieux rémunérer les professionnels dans les organismes communautaires pour contribuer à un renforcement des capacités d'attraction et de rétention du secteur.
- Renforcer les capacités en matière de marketing et de financement – ce qui implique également une capacité de « traduire » le PSC et les priorités qui en découlent en des termes et objectifs alignés avec les priorités des bailleurs de fonds (incluant en matière de normes reconnues et d'indicateurs de vitalité communautaire) et s'interroger sur la pertinence pour la communauté d'être plus tangiblement active dans différents secteurs identifiés comme importants par ces bailleurs (ex. : environnement, sport, etc.,).

3.2 CONCERTATION, MOBILISATION ET VISIBILITÉ

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

Au sein de la communauté

- Bâtir sur les initiatives déjà amorcées pour améliorer la concertation entre les organismes communautaires – ainsi qu'avec les institutions (ex. : universités, conseils scolaires, hôpitaux, etc.) – (au sein d'une même région et entre les régions) pour rendre leur action plus cohérente et donc efficace.
- Favoriser les opportunités d'échange, de réseautage et de partage d'information et d'expertise.
- Consolider les structures de gouvernance au sein de la communauté (ex. : relations AFO/ACFO régionales).

Entre les communautés

- Tisser des liens avec d'autres groupes (notamment les Anglophones, les Francophiles, les Québécois(e)s, les Autochtones) afin de favoriser un rapprochement et un sens de solidarité accru.
- Engager activement le dialogue avec la majorité et encourager une plus grande reconnaissance de la contribution de la francophonie dans l'opinion publique.
- Renforcer les passerelles et les espaces de collaboration entre la francophonie ontarienne, canadienne et internationale.

AJOUTS 2020

- Ajouter une référence explicite aux Premières Nations, Métis et Inuit sous la rubrique Tisser des liens avec d'autres groupes, afin de favoriser un rapprochement et un sens de solidarité accru.
- Consolider les capacités de communication quant au PSC – particulièrement avec les individus.
- Besoin de clarifier et consolider la « structure de gouvernance » associée à la mise en œuvre du PSC (AFO, Tables de concertations régionales, ACFO, etc.).

3.3 FIERTÉ, CÉLÉBRATION ET PARTICIPATION

CONTINUITÉ DES CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS EN 2015

- Améliorer la **communication** avec les membres de la communauté (au sens large du terme, en allant au-delà des Francophones identifiés – Francophones non identifiés, conjoints de couples exogames, Francophiles, etc.); mieux les informer quant à leurs droits et au besoin de s'en prévaloir (pour renforcer, par exemple, la pratique de la « demande active »), à la disponibilité des services, à l'existence d'opportunités en région et à la contribution des organismes communautaires les représentant.
- Étendre le **bassin de bénévoles** (tant au niveau des gestionnaires, que des porte-parole ou des prestataires de services, voire dans le domaine de la philanthropie).

- **Renouveler le leadership** (par exemple, en outillant les jeunes et en leur donnant différentes opportunités pour qu'ils s'engagent en grand nombre et prennent la relève, tant au niveau politique qu'au niveau communautaire; sans oublier de faire appel aux jeunes adultes/jeunes professionnels et de mobiliser les « jeunes retraités » pour les convaincre de s'engager dans l'action communautaire).
- **Célébrer les succès des pairs** (modèles accessibles).
- Favoriser une **culture d'inclusion** pour faciliter la participation de l'ensemble des groupes au-delà des différences identitaires.
- Renforcer les capacités de **participation** et d'**engagement** communautaires des jeunes.
- Favoriser la **transmission de la langue française** et de la culture diversifiée de la communauté francophone de l'Ontario aux générations futures (entre autres, par l'engagement des écoles et des enseignantes et enseignants au niveau de la qualité du français écrit et oral ainsi que de l'enseignement de l'histoire et de la découverte de la richesse culturelle francophone, par les aînées et aînés et par la collaboration avec les milieux culturels, artistiques et patrimoniaux) et en assurer le rayonnement.
- Mettre en place des mesures pour contrer l'**insécurité linguistique**, à tous les niveaux et en particulier au niveau des professionnels francophones dans nos communautés.
- Utiliser **la culture et les arts comme vecteur de socialisation** afin de réduire la distance et l'éloignement entre différents groupes au sein de la communauté et, éventuellement, établir des passerelles avec les Francophiles, les membres de la communauté anglophone et les Allophones.
- Développer des plateformes pour **diffuser** davantage nos artistes francophones et multiplier les occasions de s'identifier à des modèles inspirants (du milieu artistique et autres – sport, affaires, politique, etc.).
- Utiliser l'opportunité que représente l'accroissement du nombre d'écoles offrant des **programmes d'immersion** pour augmenter la masse de consommateurs potentiels pour les produits / activités francophones, susciter leur adhésion à l'importance du fait français en Ontario et sensibiliser la population quant aux différences entre le bilinguisme et la dualité

linguistique et culturelle, contrant ainsi le phénomène d'assimilation.

- Renforcer les dimensions **symboliques** de la contribution de la communauté francophone de l'Ontario (ex. : événements populaires célébrant la journée de la francophonie, le Jour des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens, monuments, événements culturels commémoratifs et patrimoniaux).
- Multiplier le nombre de **projets transversaux** permettant une action commune de divers organismes communautaires.
- Développer et ancrer une **image de marque** de la communauté francophone de l'Ontario.
- Garder une ouverture aux différentes facettes, réalités et leçons à apprendre liées à la **francophonie canadienne et internationale**.

AJOUTS 2020

- Renforcer l'approche abordée pour traiter de la question de la **relève** et contrer le phénomène du « TLM » – toujours les mêmes.
- Adopter une **approche diversifiée** pour ce pilier. Au niveau régional, car on relève une grande différence entre le Nord et l'Est, à cause des distances; des taux d'achalandage, etc. et également au niveau des publics cibles (Voir pilier 2).

PISTES D'ACTION SUGGÉRÉES POUR LES PROCHAINES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE :

Les consultations ont été claires sur un point très précis. Oui, le PSC est toujours pertinent pour guider les actions de la communauté et, donc, recueillir l'adhésion des principaux acteurs.

Mais sa mise en œuvre, par contre, est loin de faire face au même niveau de satisfaction. Outre une communication à revoir, l'ensemble des pratiques de planification, priorisation, suivi des progrès, gouvernance et reddition de compte liées à la mise en œuvre sont à consolider.

Le succès de la mise en œuvre du plan passe bien sûr par un contenu solide, mais aussi par une infrastructure de premier ordre permettant d'allouer les bonnes ressources au bon endroit, une approche réellement concertée, une appréciation des progrès réalisés et, au besoin, une capacité d'ajuster efficacement le tir.

Dès lors, s'il faut ajuster le « *Quoi* » - comme cela a été identifié dans les sections précédentes de ce document, il faut très certainement repenser le « *Comment* »!

Dans ce contexte, voici des propositions en matière de :



COMMUNICATION :

- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour disséminer et vulgariser le plan au sein de la communauté, en utilisant des relais/champions diversifiés selon les types d'auditoires visés et, possiblement, « de nouveaux visages » qui soient véritablement inspirant pour les différents segments de la francophonie plurielle.
- Assurer la continuité de l'arrimage avec les bailleurs de fonds pour que ceux-ci encouragent et privilégient les initiatives alignées avec les objectifs provinciaux et régionaux découlant du PSC – incluant du financement pour soutenir l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre.



PLANIFICATION ET PRIORISATION :

- Synthétiser, au niveau de la province dans son ensemble, les objectifs en quelques dimensions globales et mobilisatrices pour donner un sens de direction à haut niveau, par exemple:
 - Créer X nouveaux emplois en français à travers la province.
 - Atteindre les cibles en immigration francophones et s'assurer que X % des nouveaux arrivants s'installent durablement dans des régions hors de celles de Toronto et Ottawa.
 - Veiller à l'intégration des minorités dans la vie francophone et veiller à leur participation au sein des organismes.
 - En collaboration avec les institutions scolaires et autres organismes du domaine de l'éducation, accroître de X % le nombre d'élèves/étudiants dans les institutions d'enseignement en français et accroître le nombre d'infrastructure d'Y %.
 - Accroître de X % la présence francophone dans la fonction publique ontarienne.
 - Adapter et renforcer les instruments législatifs et, en particulier, faire de l'Ontario une province bilingue.
- Développer, en soutien au PSC et à ces objectifs de haut niveau, un plan d'action provincial et des plans spécifiques régionaux portant

sur des priorités, objectifs et lignes d'actions principales pour un horizon temporel court de deux ou trois années maximum. De tels plans opérationnels seraient davantage concrets.

- (Il est à noter, à cet égard, que le concept de « régions » ne doit pas nécessairement être vu comme faisant référence aux trois régions sur lesquelles sont actuellement arrimées les Tables de concertation, mais qu'une redéfinition/un redécoupage de ces régions pourrait être envisagé).
- Voir à une priorisation claire des objectifs et des actions précises et tangibles. « On ne peut pas être tout, pour tous et toutes, tout le temps », particulièrement avec des ressources limitées. Cette priorisation pourrait varier d'une région à l'autre.



CONTRIBUTION, SUIVI ET IMPUTABILITÉ :

- Établir une approche – tant provinciale que régionale – dans laquelle les organismes (incluant l'AFO) sont à même d'indiquer clairement comment ils vont appuyer la mise en œuvre du plan et quelles seront leurs contributions respectives.
- Donner à l'AFO un rôle de champion (plaque tournante) pour analyser, consolider, intégrer les propositions de contributions et mettre en lumière les éventuels points sensibles (ex. : suractivité sur certains volets, absence d'initiatives sur d'autres pourtant identifiés comme prioritaires, etc.).
- Supporter une dimension d'évaluation des progrès, incluant des indicateurs clairs. (Il appartiendrait aux Tables de définir ces indicateurs) et donner à l'AFO la responsabilité de faire un suivi, une analyse et une rétroaction de ces indicateurs (et ce, sur une base informative et constructive uniquement – et non sur une base de jugement de la performance).
- Mettre sur pied un cycle d'évaluation des progrès permettant une mise au point – et une mise à niveau une ou deux fois par année.



INFRASTRUCTURE ET GOUVERNANCE :

- Modifier la nature et la mission des tables de concertation – les convertir pour les centrer davantage sur les stratégies régionales, sur la véritable concertation (mobilisation coordonnée des efforts autour d'objectifs et de lignes d'actions/projets communs, et sur le suivi/évaluation (donc, rendre les tables moins opérationnelles/transactionnelles, tout en gardant une perspective sur le réseautage et le partage des pratiques gagnantes).
- Procéder à une révision de la structure de gouvernance globale – AFO, Tables régionales, ACFOs, organismes membres, etc. – et s'assurer que les différents intervenants ont une compréhension commune de leurs rôles et responsabilités respectifs au sein de cette structure de gouvernance.
- Introduire, au niveau provincial à tout le moins – mais possiblement au niveau régional, des instances (comités, tables, etc.) permettant un suivi des progrès selon l'approche thématique des trois piliers stratégiques.
- Assurer une reddition de compte à la communauté quant aux progrès accomplis collectivement par pilier, au moins une fois par an lors du congrès de l'AFO.
- Se doter des outils appropriés pour l'encadrement et la gestion de la mise en œuvre.



CULTURE :

- Compléter les initiatives « structurelles » (outils, indicateurs, gouvernance, tables et comités, etc.) avec des mesures visant à continuer la transformation de la culture inter-organismes au sein de la communauté pour favoriser une plus grande concertation et cohésion communautaire autour d'objectifs communs (ex. : mise en place systématisée de projets transversaux, partages aux tables de concertation et de suivi des progrès).



mon *A*ssemblee.ca

RETOURNEZ AU DÉBUT →

← PAGE PRÉCÉDENTE